FONCTIONNEMENT - LIAISONS

Dans une période trouble, le Bureau de Poste est, par nature, un endroit privilégié pour les rencontres clandestines.

Il dispose d'une salle d'attente ouverte au public où les perpétuelles allées et venues sont difficiles à suivre, et où les contacts client-client ou client-postier sont difficiles à repérer, sous l'abri d'une demande de renseignement ou d'une quelconque opération postale.

Outre l'entrée de la «salle d'attente», chaque établissement est forcément doté d'une seconde issue pour l'entrée du personnel, le dépôt du courrier des usagers importants, et pour la livraison du courrier-départ.

PARIS 44 bénéficiait, bien entendu, de cette structure favorable, avec, comme avantage supplémentaire, le fait que sa seconde issue était un couloir aboutissant au porche du Central télégraphique 103, rue de Grenelle, porche sous lequel passaient de très nombreuses personnes. Ainsi, en cas de danger, nous pouvions sortir dans la foulée d'une fin de vacation du Central, nous perdre dans les dédales de ce même Central, ou bien encore monter dans les étages de la façade du Central réservés, avant la débacle, à Radio P.T.T., et, à cette époque, libres de tout usage... Trois étages de couloirs, de bureaux..., autant de cachettes provisoirement sûres.

BRION et moi-même étions chargés de la collecte des renseignements, de leur diffusion, du traitement des dénonciations, de la fabrication et de l'utilisation des faux papiers, des liaisons ordinaires, des armes, de la propagande et du recrutement des correspondants.

Au Receveur M. SIRIEIX, incombait la charge de l'organisation générale, du recrutement, des relations avec les dirigeants des organisations pour qui nous travaillions, de la préparation des périodes «Libération» et «après Libération».

Nous ne connaissions pas ses contacts, et lui ne connaissait pas forcément tous les nôtres , ce clivage nous a bien servi, lors de la funeste affaire de l'essence. (voir page 83)

Les liaisons avec les bureaux et avec les «boîtes aux lettres» de nos correspondants se faisaient, soit par courrier, soit par cycliste. Pour éviter les fouilles approfondies, nous étions munis d'une carte professionnelle, d'une carte d'adhérent «jeunes de l'Europe nouvelle», organisation tout à fait dans le vent de la collaboration. Nous disposions, en effet, grâce à ANCEL d'un stock de cartes vierges de ce type (modèle ci-contre).

Les rendez-vous avec des correspondants jusque-là inconnus étaient soumis à un signe de ralliement, parfois le journal «Signal» hebdo collaborateur, parfois une partie d'un billet de 5 F ou 10 F, le «contact» devant être en possession de l'autre partie.

Dans la salle d'attente, le planton SERGENT, un ancien de 14-18 s'attachait au filtrage avec le même zèle qu'il distribuait les tracts résistants dans les bistrots du secteur, ses points de fréquentations privilégiés. Le Receveur, M. SIRIEIX, dans son cabinet communiquant avec la salle du B.O., (chacune des deux pièces disposant d'une porte sur le couloir arrière) travaillait avec son agent B.O., Mme BAROIN (1), pour la Poste et pour la Résistance. Un collant blanc détaché d'une feuille de timbre et apposé au bas de la vitre donnant sur la rue, indiquait aux éventuels visiteurs que la voie arrière était libre.

Simone MICHEL-LEVY
(1906 - 1945)

«L'héroïque postière» Simone Michel-Lévy, entrée aux PTT en 1924, met à profit, dès 1940, son emploi de rédacteur au centre de recherches et contrôles techniques pour obtenir de nombreux renseignements. En 1942, elle se charge d'installer des postes émetteurs en zone occupée. Son audace est payée de malchance : arrêtée le 5 novembre 1943, elle n'admet pas de cesser le combat, et son ultime sabotage lui vaudra la pendaison au camp de Flossenburg.

(1) Madame Baroin : mère de notre collègue Alain Baroin actuellement Directeur des Postes de la Nièvre et de l'homme public bien connu, Michel Baroin, PDG de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, de la FNAC... etc, tragiquement disparu, hélas, le 5 février dernier.

LES FAUX - PAPIERS

La recherche des oisifs, des juifs, des évadés et des «terroristes» provoquait de nombreux contrôles, de nombreuses rafles, une chasse permanente, en particulier dans le métro.

Dès le début, les prisonniers évadés, risquant d'être dénoncés s'ils retournaient chez eux, sont en quête de faux papiers pour s'installer ailleurs. Les résistants démasqués qui fuient, les juifs qui refusent l'étoile jaune, et surtout les jeunes appelés du STO (Service Travail Obligatoire) qui veulent se soustraire au travail forcé en Allemagne, tous furent demandeurs de faux papiers.

Les certificats et cartes «bidon» établis sur papier à en-tête d'une Administration se révélèrent très vite insuffisants et inefficaces.

En 1943, «Libé-Nord» nous approvisionna en faux papiers et de mois en mois, avec l'appui d'autres organisations, nous pûmes compléter notre gamme et devenir tout à fait opérationnels.

Cette gamme de faux papiers, reproduite en partie dans les pages qui suivent, laisse supposer nos possibilités durant la dernière année de l'occupation.

Certains anciens «jeunes» du Loir et Cher se souviennent sans doute de la filière anti STO : échappée à la gare d'Austerlitz ou aux gares du Nord et de l'Est, attente au point de rendez-vous, rue Jobbé-Duval, fourniture de faux papiers et envoi sur des chantiers forestiers du Morvan, pour ceux qui n'avaient pas d'autres points de chute.

Nota : En complément de la carte d'identité, il fallait obligatoirement une carte d'alimentation, un certificat de travail et un certificat de recensement. Le bulletin ou l'extrait de naissance, la carte de sursitaire, le certificat allemand de fin de STO, les feuilles de paye, les certificats médicaux, l'attestion de la puissance occupante, pouvaient aussi être utiles, dans certaines circonstances.

DÉPARTEMENT d Calvados

COMMUNE d Caen

CARTE D'IDENTITÉ

Nom :

Prénoms :

Fil de

et de

Profession :

Né le

à

Département :

Domicile :

SIGNALEMENT

Taille : | *Nez :*

Cheveux : | *Forme générale du visage :*

Moustache :

Yeux | *Teint :*

Signes particuliers :

Empreinte digitale | Signature du Titulaire : | A | Le

VILLE DE CAEN (Calvados) Police

EN DORET, SAINT-MANDÉ

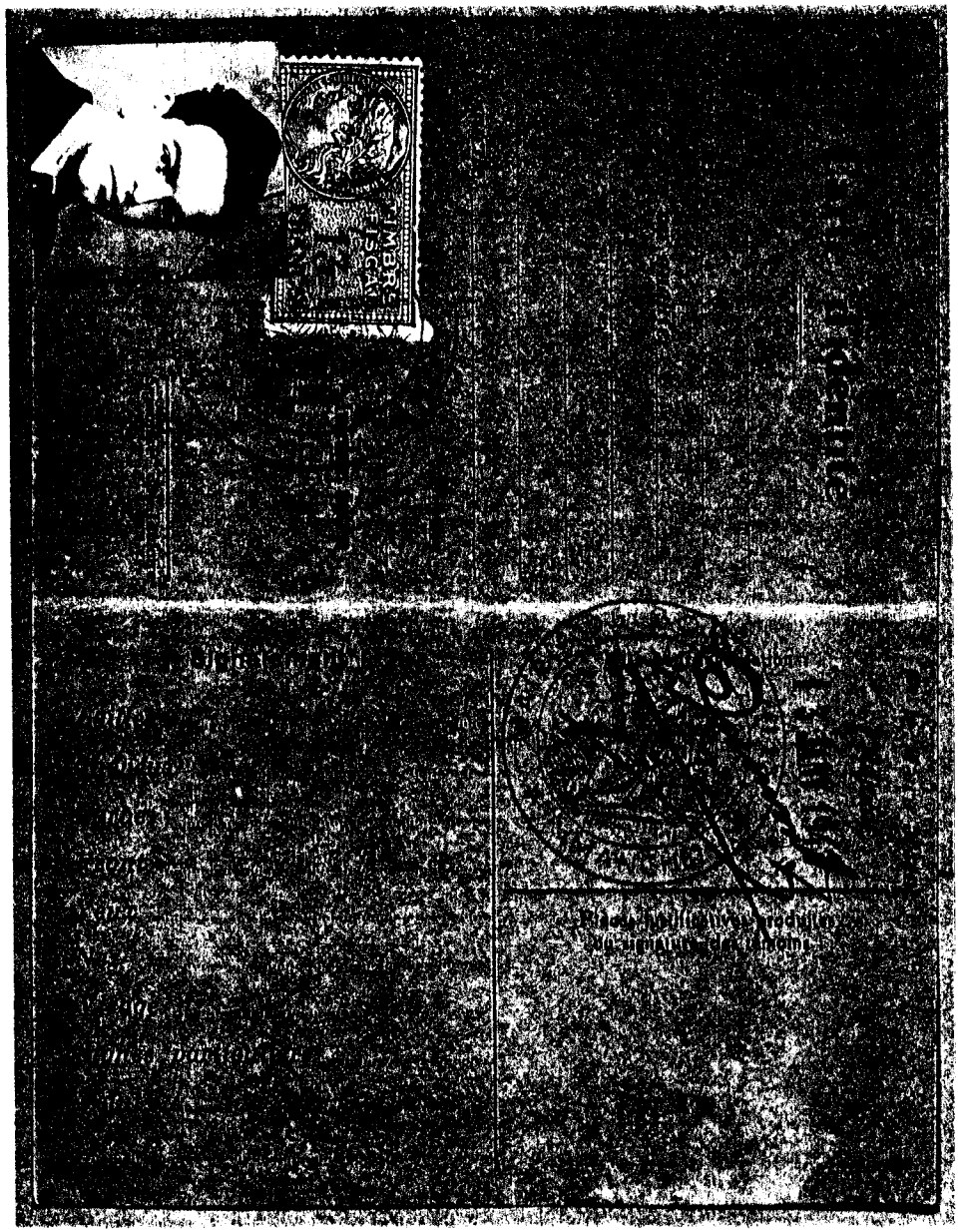

N° 8[illegible]

Carte d'Identité

Nom

Prénoms

Profession

Né le

à

Département

Nationalité : Française

Domicile

SIGNALEMENT

Taille

Cheveux

Moustache

Yeux

Nez

Forme générale du visage

Teint

Signes particuliers

Empreinte digitale

Signature du Titulaire

22 JUIL 1943

Signature du Préfet de Police

N° 801530

CARTE D'IDENTITE

PRÉFECTURE DE POLICE

Nom : Jinetti

Prénoms : Robert Mario

Profession : Secrétaire

Né le 11 octobre 1916

à Calvi

département Corse

Nationalité : Française.

Domicile : Paris 13

30 rue des peupliers

SIGNALEMENT

Taille 1m 85

Cheveux ch.

Moustache ch.

Yeux gr. bl.

Nez { Dos R Base H

Dimension moy.

Forme générale du visage ovale

Teint ord.

Signes particuliers

Empreinte digitale

Signature du titulaire,

PRÉFECTURE DE POLICE — SERVICE de la CARTE d'IDENTITÉ — de l'Administration Générale

Paris, le 25 AVR. 1941

LE PRÉFET DE POLICE,

N° 4523

NOM : Jinetti

Prénoms : Robert Marie Mario

Né le 11 octobre 1913

à Calvi (Corse)

Département :

Domicile : Paris XIII

Rue : 33 rue des Peupliers

Profession : Ouvrier Contractuel

SIGNALEMENT :

Taille : 1m 83

Cheveux : châtains

Moustache : "

Yeux : gris

Nez : droit

Teint : clair

Signes particuliers : néant

Paris, le 9 AVR 1943

Le Commissaire du Gouvernement

Signature

Douets

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

AVIS IMPORTANT. — La présente carte d'identité est valable seulement pour les fonctionnaires et agents de l'État des grands services publics circulant dans l'exercice de leurs fonctions (c'est-à-dire munis d'un ordre de mission ou d'une carte de circulation permanente).

GOUVERNEMENT FRANÇAIS

CARTE D'IDENTITÉ

DE FONCTIONNAIRE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Bescheinigung (D.D.)
Attestation de rapatriement

für verwundete und kranke Kriegsgef., und Sanitätspersonal
pour prisonniers de guerre blessés ou malades, sanitaires
sowie Feldgeistliche
et aumôniers

Der .....
Le

Nationalität — Dienstbezeichnung
Nationalité — Grade militaire

.....

Vor- und Zuname
Nom et prénom

.....

Beschriftung der Erkennungsmarke
Inscription de la plaque d'identité

geb. am ..... in .....
Date de naissance — Lieu de naissance

+ist wegen Verwundung+ Krankheit, entsprechend den Bestimmungen der Zusatzvereinbarung zum Abkommen von 1929

+a été rapatrié pour raison de santé (+blessure +maladie) d'après l'accord-type concernant le rapatriement des prisonniers de guerre (annexe à la Convention de 1929)

+ als nicht benötigter Sanitäts-angehöriger +Feldgeistlicher, gemäss Art. 12 des Genfer Abkommens von 1929

+comme sanitaire non requis +aumônier, d'après art. 12 de la Convention de Genève de 1929

aus deutschem Gewahrsam entlassen worden.

Lager bezw. Res. Laz. ..... Datum .....
Camp ou lazaret — Date

Stempel
Cachet

.....
Unterschrift und Dienstgrad
Signature et grade militaire

+ Nichtzutreffendes durchstreichen
+ Rayez les indications non conformes

Attestation de rapatriement utile pour les résistants évadés ou réfractaires du Service du Travail Obligatoire.

MINISTÈRE DU TRAVAIL et de la Solidarité Nationale

1925
CERTIFICAT DE RECENSEMENT

DÉPARTEMENT : Seine

COMMUNE : Saint-Denis

N° 138467

NOM .....
Prénoms ....
Naissance { Date .... 1925.
Lieu { Dép. ..
Com. ..
Nationalité ..
Domicile { Dép. .... Seine
Com. .... Saint-Denis
Rue et n° (Barrer ce qui précède.)
Profession. . .

Le _____ mai 1944.
Le Maire ou Adjoint

MINISTÈRE DU TRAVAIL et de la Solidarité Nationale

1925
CERTIFICAT DE RECENSEMENT

DÉPARTEMENT : Seine

COMMUNE : Levallois-Perret

N° 138555

NOM .....
Prénoms ....
Naissance { Date .... 1925.
Lieu { Dép.
Com.
Nationalité ..
Domicile { Dép. .... Seine
Com. .... Levallois-Perret
Rue et n° (Barrer ce qui précède.)
Profession. . .

Le _____ mai 1944.
Le Maire

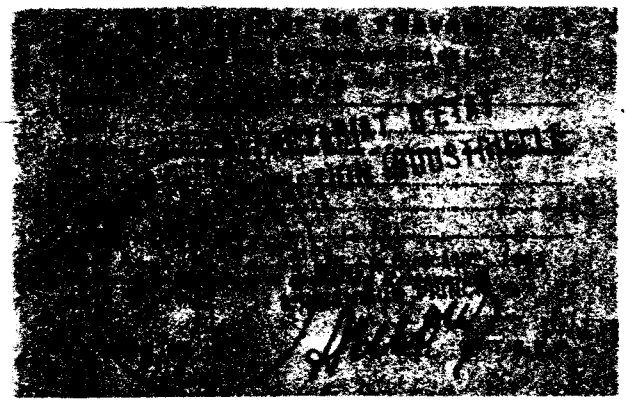

CERTIFICAT DE TRAVAIL Mod. 1
délivré sous la responsabilité de :

Monsieur
Qualité :
(L'Employeur indiquera ses Nom, Prénoms, Profession et adresse de son Établissement)
Compagnie
185bis, Rue Ordener
Paris 18e

A Paris, le 12 AVR 1943

Signature et cachet du Responsable :

Le Chef

A 37280 43. 8) T. S. V. P.

Tous les papiers justifiant situation étaient autant de garanties
à l'occasion des contrôles menés par la police française et les nazis.

Firme Hans Friedrich
Lucy, par Neufchatel en Bray
Seine-Inf.

CERTIFICAT de TRAVAIL

Nous soussignés Firme Hans Friedrich, Bureau de Lucy, certifions que Monsieur _____, né le _____, et habitant à _____, est employé par notre Firme en qualité de chauffeur poids lourds, depuis le _____ 194 .

Lucy, le _____ 1943.

. SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

COMMISSARIAT
A LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Services de la Main-d'Œuvre
101, Rue Lauriston — PARIS (XVIe)

ATTESTATION DE NON-EMBAUCHAGE

Monsieur , Prénoms

Né le , à

Adresse

a passé la visite médicale à notre Centre Médical de

_____, le

Il n'a pas pu être embauché sur un de nos chantiers pour le motif suivant :

_____

_____

Rien ne s'oppose en ce qui nous concerne, à ce qu'il soit inscrit au chômage

Signature du Chef de Centre :

ÉTAT FRANÇAIS

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

CERTIFICAT DE RECE

ÉTAT FRANÇAIS

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

MODÈLE N° 2

CERTIFICAT DE RECENSEMENT

M. _____

Domicilié à _____ Départ : _____

Rue : _____ N° _____

Hameau ou lieudit : _____

a satisfait aux obligations de la loi du 4 septembre 1942, en ce qui concerne le recensement de la main-d'œuvre.

Bulletin de recensement N° _____

_____, le 27 FEV 1943

Le Maire,

ÉTAT FRANÇAIS

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

CERTIFICAT DE RECI

M.

Domicilié à ... Départ

Rue :

Hameau ou lieudit :

a satisfait aux obligations de la loi du 4 septe

qui concerne le recensement de la main-d'œuvr

Bulletin de recensement N°

CASSAGNABERE le 4 MAR

Le Maire,

MAIRIE DE CASSAGNABERE

ÉTAT FRANÇAIS

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

MODÈLE N° 2

CERTIFICAT DE RECENSEMENT

M. _____

Domicilié à _____ Départ : _____

Rue : _____ N° _____

Hameau ou lieudit : _____

a satisfait aux obligations de la loi du 4 septembre 1942, en ce qui concerne le recensement de la main-d'œuvre.

Bulletin de recensement N° 789

_____, le 15 JUIL

Le Maire,

ÉTAT FRANÇAIS

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

CERTIFICAT DE

M. _____

Domicilié à _____

Rue : _____

Hameau ou lieudit : _____

a satisfait aux obligations de la loi du 4

qui concerne le recensement de la main-

Bulletin de recensement N° _____

A _____, le _____

Le Maire

Cachet de la MAIRIE

CERTIFICAT DE RECENSEMENT

M. _____

Domicilié à _____ Départ : _____

Rue : _____ N° _____

Hameau ou lieudit : _____

a satisfait aux obligations de la loi du 4 septembre 1942, en ce qui concerne le recensement de la main-d'œuvre.

Bulletin de recensement N° _____

_____, le 27 FEV 1943

Le Maire,

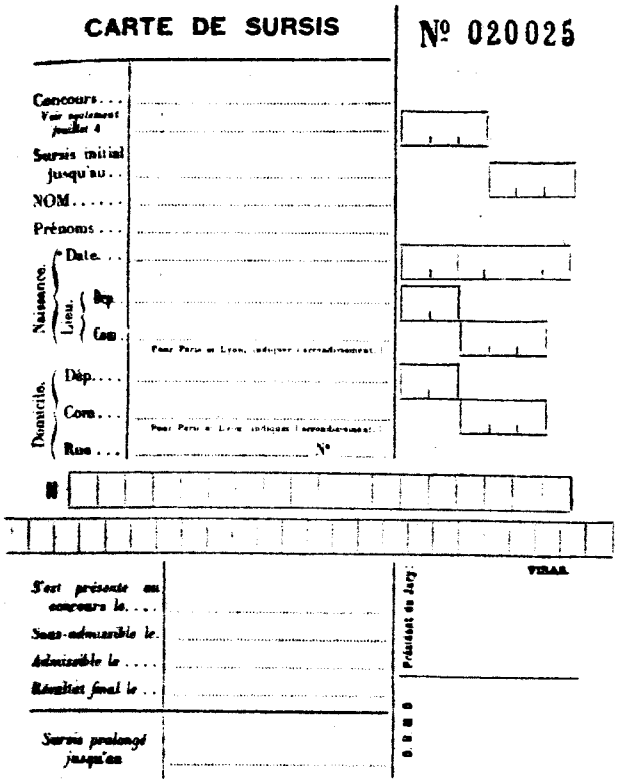

CARTE DE SURSIS

Nº 020025

Concours ...
Voir seulement feuillet 4
Sursis initial jusqu'au ..
NOM .....
Prénoms ...
Naissance. Date ...
Lieu. Dép. ...
Com. ...
Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement
Domicile. Dép. ...
Com. ...
Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement
Rue ... N°

N

VISAS

S'est présenté au concours le ...
Sous-admissible le ...
Admissible le ...
Résultat final le ..
Président du Jury

Sursis prolongé jusqu'au

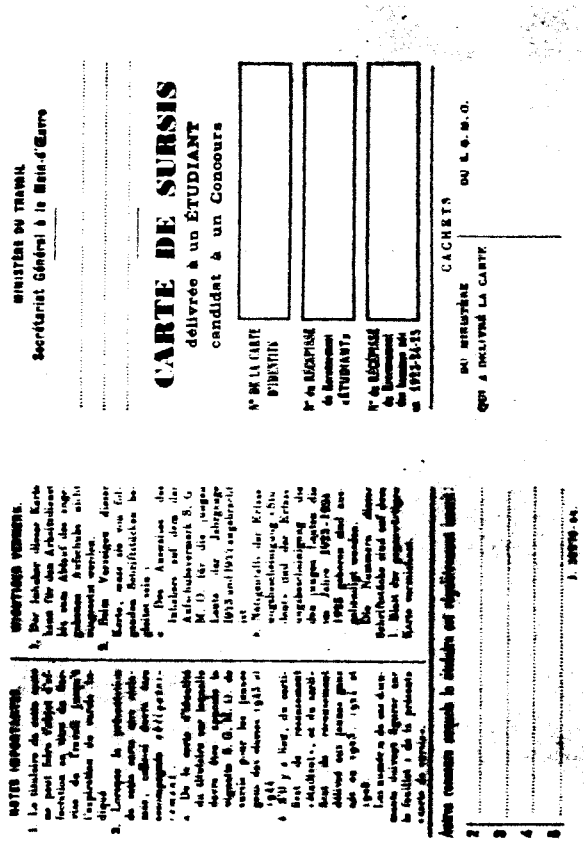

MINISTÈRE DU TRAVAIL
Secrétariat Général à la Main-d'Œuvre

CARTE DE SURSIS
délivrée à un ÉTUDIANT
candidat à un Concours

N° DE LA CARTE D'IDENTITÉ
N° de RÉCEPISSÉ de Renouvellement d'ÉTUDIANTS
N° de RÉCEPISSÉ de Renouvellement des bons de 1943-44-45

CACHETS DU MINISTÈRE DU S. O. N. O.
qui a délivré la carte

NOTES IMPORTANTES.

1. La détention de cette carte ne peut faire obtenir d'ordre de réquisition en vue du travail, ni d'emploi dans le cadre de l'organisation du travail obligatoire.
2. Lorsque la présentation de cette carte sera demandée, celle-ci devra être accompagnée obligatoirement :
a. De la carte d'identité ou de toute autre pièce pouvant tenir lieu de carte d'identité pour les jeunes gens des classes 1943 et 1944.
b. Et, s'il y a lieu, du récépissé de renouvellement d'étudiant, et du récépissé de renouvellement des bons de ravitaillement en vigueur.

IMPORTANTES VERMERKE.

2. Der Inhaber dieser Karte kann für den Arbeitseinsatz bis zum Abschluß des angegebenen Arbeitsjahrs nicht angezogen werden.
3. Beim Vorzeigen dieser Karte, muß sie von Erläuterungen Beweisstücken begleitet sein :
a. Den Ausweisen des Inhabers auf dem der Arbeitsbeweis B. G. M. O. für die jungen Leute der Jahrgänge 1943 und 1944 angebracht ist.
b. Nötigenfalls der Erlaßerneuerungsbescheinigung, ebenfalls auf der Karte, und der Erlaßerneuerungsbescheinigung der jungen Leute des Jahre 1943-1944 [illegible] gültigen Ausweis.
Die Nummern dieser Beweisstücke sind auf dem Blatt der gegenwärtigen Karte vermerkt.

Autres renseignements auxquels la détention est éventuellement limitée :

2
3
4
5

J. 30756-44.

KOMMANDANT VON GROSS-PARIS
Verwaltungsstab
Wi - soz. IIa :

Paris, den 194

BESCHEINIGUNG.

CERTIFICAT

Herr Frau Fraulein
Monsieur Madame Mademoiselle

geb. den
né le

ist nach rechtmässiger
après avoir dûment

Beendigung seiner ihrer Arbeit in Deutschland am
termine son travail en Allemagne est, en date du

nach Frankreich zurückgekehrt.
rentré en France.

Er sie ist mit Lebensmittelmarken zu versorgen.
Il y a lieu de lui délivrer des tickets d'alimentation.

Für den Kommandanten von Gross-Paris
Der Chef des Verwaltungsstabes
Im Auftrage :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

CONSULTATION EXTERNE

ETABLISSEMENT : _____

1939—4101—95—1.000.000 B' 16

HOPITAL BICHAT

Paris 18 janvier 1946

Les consultations ne peuvent être délivrées gratuitement aux assistants

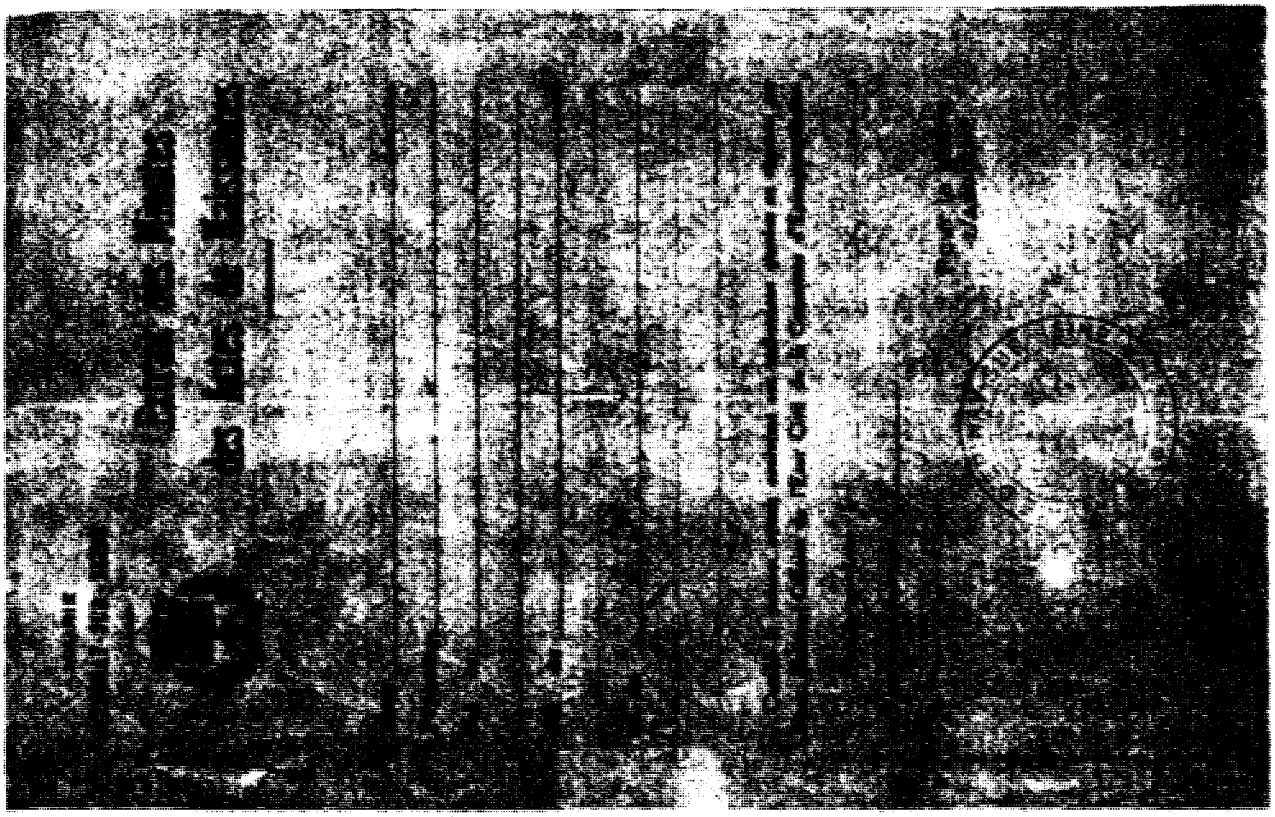

COMMUNE D'ÉPINAY-SUR-SEINE (Seine)

BULLETIN DE NAISSANCE

Nom .....

Prénoms .....

Né le .....

Fil de .....

et de .....

Délivré pour .....

ÉPINAY-SUR-SEINE, le .....

L'Officier de l'État Civil,

Pour le Maire,

FEUILLE DE PAIE

SECRETARIAT D'ETAT A LA

PRODUCTION INDUSTRIELLE

16, rue Martignac
PARIS 7è

..... Echelon .....

Mois de .....

Traitement ..... : .....

Indemnité de résidence ..... : .....

Total ..... : .....

Assurances sociales... : .....

Reste ..... : .....

Contribution Nle a Céi. . : .....

Traitement net ..... : .....

Charges de famille ..... : .....

Total ..... : .....

Timbre ..... : .....

NET A PERCEVOIR ....: .....

==========

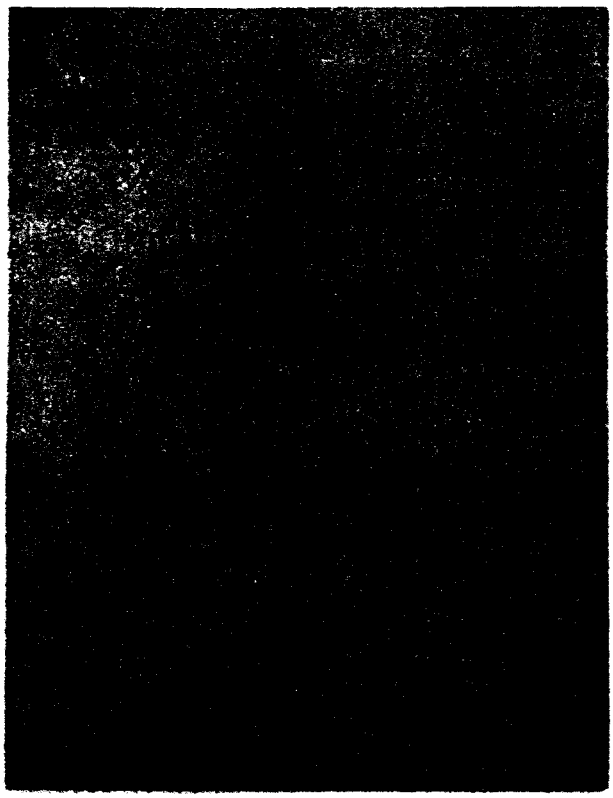

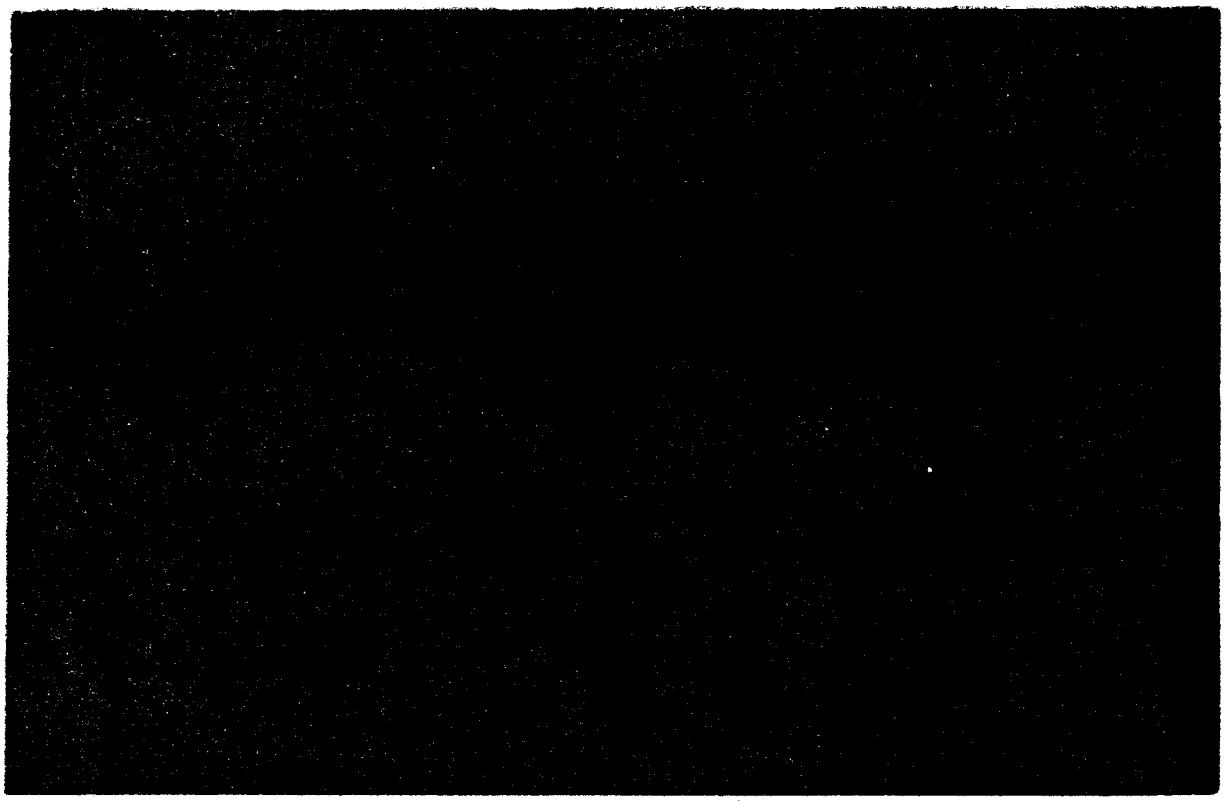

LES RENSEIGNEMENTS

S'il était à l'époque un lieu géographique particulièrement favorisé pour «faire du renseignement», c'était certainement le Bureau de Poste de PARIS 44.

Situé 103, rue de Grenelle, adossé au Central télégraphique, il était le centre d'un secteur qui comportait de nombreux Ministères, des Ambassades, notamment celles d'Allemagne et d'Italie, et le siège de diverses organisations pro-nazies, parmi lesquelles la Milice.

Toutes les transmissions télégraphiques, officielles, d'Etat, ou autres qui n'empruntaient pas le réseau militaire allemand, étaient effectuées par le Central télégraphique après visa du contrôle allemand fonctionnant au Central. Ce visa était précédé d'un enregistrement : affectation d'un numéro d'ordre et apposition du timbre à date. Cette double opération, chronologiquement la première, était à la charge du guichet télégraphique de PARIS 44, ouvert jour et nuit.

C'est fin 1942, en bavardant à mon guichet avec un camarade de collège, retrouvé là par hasard, que ce dernier me fit comprendre combien ces télégrammes, même codés, étaient «intéressants». Jean ARBELTIER était membre du réseau «CND Castille», chargé de rechercher des terrains d'atterrissage clandestins pour cette organisation, mais avide aussi de renseignements pouvant être utiles aux alliés.

Je m'engageai à lui faire des copies qu'il passa chercher régulièrement jusqu'à son arrestation en juin 1943. Mon coéquipier, Robert BRION, se mit tout de suite «dans la course» et nous fîmes désormais deux copies, car «Libé-Nord», mouvement auquel il était rattaché, se déclara preneur avec enthousiasme, dès qu'il eut connaissance de l'affaire.

Cet intérêt des «spécialistes» pour les Télégrammes officiels nous fit vite comprendre que notre action était incomplète ; il représentait le travail d'une seule équipe alors que trois équipes se relayaient au guichet ; nos collègues des deux autres équipes, s'ils nous témoignaient une neutralité bienveillante n'étaient pas encore disposés à se «mouiller».

Car il en était ainsi fin 1943, un tiers environ du personnel de PARIS 44 demandait à nous aider, à participer ; les autres - et aucun d'entre eux n'ignorait nos activités - restaient dans une prudente réserve, sans toutefois chercher à nuire.

Dès le premier mois, le Receveur M. SIRIEIX, ayant soupçonné notre activité, nous appela à son bureau ; les positions ostensiblement patriotiques qu'il avait prises jusque-là en chaque circonstance nous donnaient à penser qu'il était de notre bord (1).

Il appartenait effectivement au mouvement «Défense de la France» et pensait que nous devions oeuvrer ensemble. Ainsi naquit le groupe «Duplessis». Bien vite, cet homme admirable et courageux nous ouvrit ses relations et nous enrichit de ses conseils, la place de Chef du Groupe Duplessis ne lui fut jamais contestée. Il connaissait mieux que nous les responsabilités et les dangers de notre action. Jusqu'à la Libération, il a couvert seul, l'ensemble des activités du groupe, en régulière expansion, se réservant toujours les contacts les plus dangereux.

Pour en revenir aux télégrammes officiels, nous décidâmes, un beau jour, de demander aux différents services expéditeurs deux copies de chaque télégramme, sous prétexte inventé d'une nouvelle exigence du contrôle Allemand «Télégraph-Prufen» qui jusqu'alors n'en avait demandé qu'une. L'explication fut crue sur parole et la 2ème copie, soustraite par les tubistes qui étaient tous des nôtres, fut à notre disposition sans problème. Ce système fonctionna sans traverses jusqu'à la Libération.

A diverses reprises nos «contacts» nous firent savoir combien ces documents étaient appréciés par Londres.

Mais PARIS 44 était aussi bureau de dépôt pour le courrier des services parisiens de différents Ministères.

En contradiction, une fois de plus, avec les règles sacro-saintes de la profession, ce courrier fut mis sous surveillance notamment celui adressé au Gouvernement de Vichy ou aux autorités Allemandes. Ouvert discrètement, il était, la plupart du temps, remis en circulation après, le cas échéant, prise de copie.

La machine à écrire du Receveur n'avait jamais tant fonctionné, grâce à l'inlassable dévouement de notre collègue Antoinette. Il était presque toujours possible de faire quatre ou cinq copies qui partaient aussitôt par des voies différentes.

---

(1) Je me souviens entre autre de l'incident du portrait PETAIN . Obligatoire dans tous les lieux publics, il fut d'abord mis sur la porte d'une cabine téléphonique et bien vite annoté, sali, puis déchiré. Un deuxième exemplaire, imposé par l'Administration, se trouva placé hors du public, fixé au niveau du plafond avec un excès de colle blanche toute dégoulinante...

A ces renseignements P.T.T., FOSSAT, un contact SNCF du Patron SIRIEIX, vint ajouter le tableau de marche de certains trains allemands de troupe, de munitions ou d'essence. En 1944, se greffèrent encore d'autres renseignements : rampes de lancement V 1 et V 2, dépôts de carburant, etc... et même un jour, le code DARNAN (1) que nous apporta, je crois me souvenir, DEBEAUMARCHE. Tout était copié et diffusé.

Par ANCEL (voir page 91), nous connaissions la plupart des opérations anti-réseau et anti-maquis préparées par la Police Spéciale créée en 1943 par la SS Polizéi, et nous avions même pu constituer un fichier de ses membres français et étrangers.

Par Maurice LAVILLE (voir page 89), nous possédions également à l'avance le programme opérationnel sur la Zone Nord des «Gardes-voies et communications», et nous pouvions de la sorte prévenir les maquis, là où le climat risquait de devenir «orageux».

La dernière boîte aux lettres de «CND Castille», rue du Val de Grâce (2), éventée par la Gestapo en juillet 1944 ne put être remplacée jusqu'à la Libération, le stock de renseignements qui lui était destiné a permis la sélection des documents reproduits ci-après.

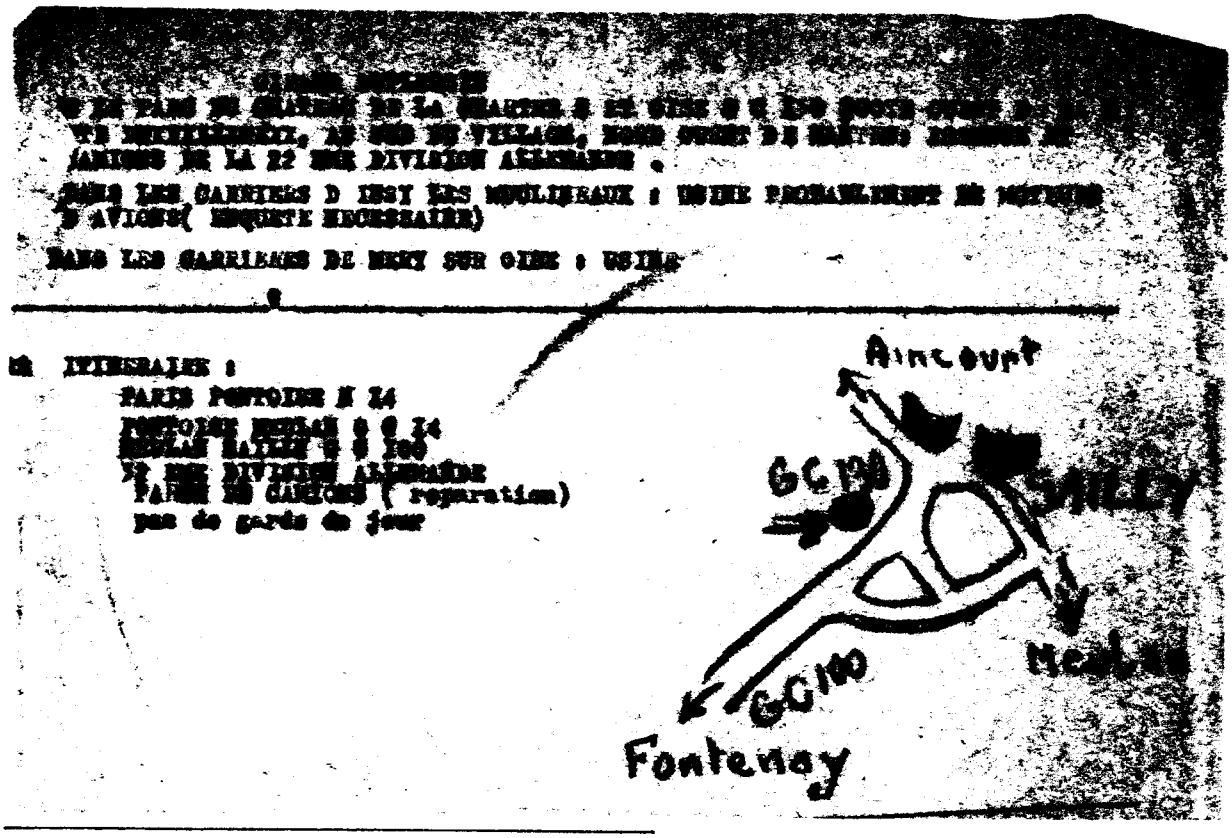

(1) Tapé de nuit, rue Jobbé-Duval, par Gisèle BRION.

(2) C'est l'ami LESOIL qui faillit tomber dans le piège tendu par la Gestapo. Il réussit heureusement à s'échapper dans une fuite éperdue par les Jardins de l'Observatoire...

J .L . [illegible] 13

SECRETARIAT D'ETAT A LA DEFENSE

DELEGATION A PARIS DU SECRETAIRE D'ETAT
D'ETAT A LA DEFENSE
(DEFENSE TERRESTRE)

CABINET .

PARIS , LE 19

231, BD ST GERMAIN 7e.
(ADRESSE POSTALE : 14 RUE ST DOMINIQUE 7e
TELEPH. LITTRE 78_10 INT .68_70 .)

TELEGRAMME OFFICIEL .

DELEGATION SECRETARIAT D'ETAT DEFENSE (Défense Terrestre).
- CABINET - PARIS -

A SECRETARIAT ETAT DEFENSE - (Défense Terrestre) .
- CABINET - VICHY -

N° 1365 D/TR .- Préfecture Police après reconnaissance faite ce jour par Inspec -teur Général de ses services administratifs aurait décidé de demander à Chef du Gouvernement par intermédiaire Secrétaire d'Etat Intérieur personnellement occupa -tion très prochaine caserne Tourelles Boulevard Mortier PARIS . Stop .Ces locaux actuellement utilisés comme magasins ont repûte désrées.Sous Direction des Prisonniers de Guerre sont absolument indispensables Stop. Vous prie intervenir de toute urgence pour obtenir précisions à ce sujet et si besoin est pour maintenir affectation actuelle des locaux en cause . FIN .

Le Général De MIERRY

Délégué à PARIS du Secrétaire d'Etat à la Défense (Defense Terrestre)

G. MIERRY

SERVICE CENTRAL
DU COURRIER
REÇU LE 3/8 18 H 10
TRANSMIS A 18 H 15
N° 5683

Paris le Ier aout 1944

2, bd des Invalides (7°)

RAV/C/610.173

Rédacteur responsable : M.BOUTEILLE
S/Directeur de l'Approvisionnement en
Produits Animaux

TELEGRAMME OFFICIEL

RAVINDMO- PARIS

A PREFET REGIONAL- LYON

IL M'EST SIGNALE QUE DISPERSION DE 400.000 OEUFS ENTREPOSES SAVOIE ET HAUTE SAVOIE S'IMPOSERAIT A BREF DELAI - stop - VOUS PRIE PRENDRE TOUTES MESURES POUR FAIRE AMENER CES OEUFS A LYON OU EN CAS IMPOSSIBILITE LES METTRE EN CONSOMMATION SUR PLACE - fin -

VU, le Directeur :

LE SECRETAIRE D'ETAT AU RAVITAILLEMENT :

Chosnique

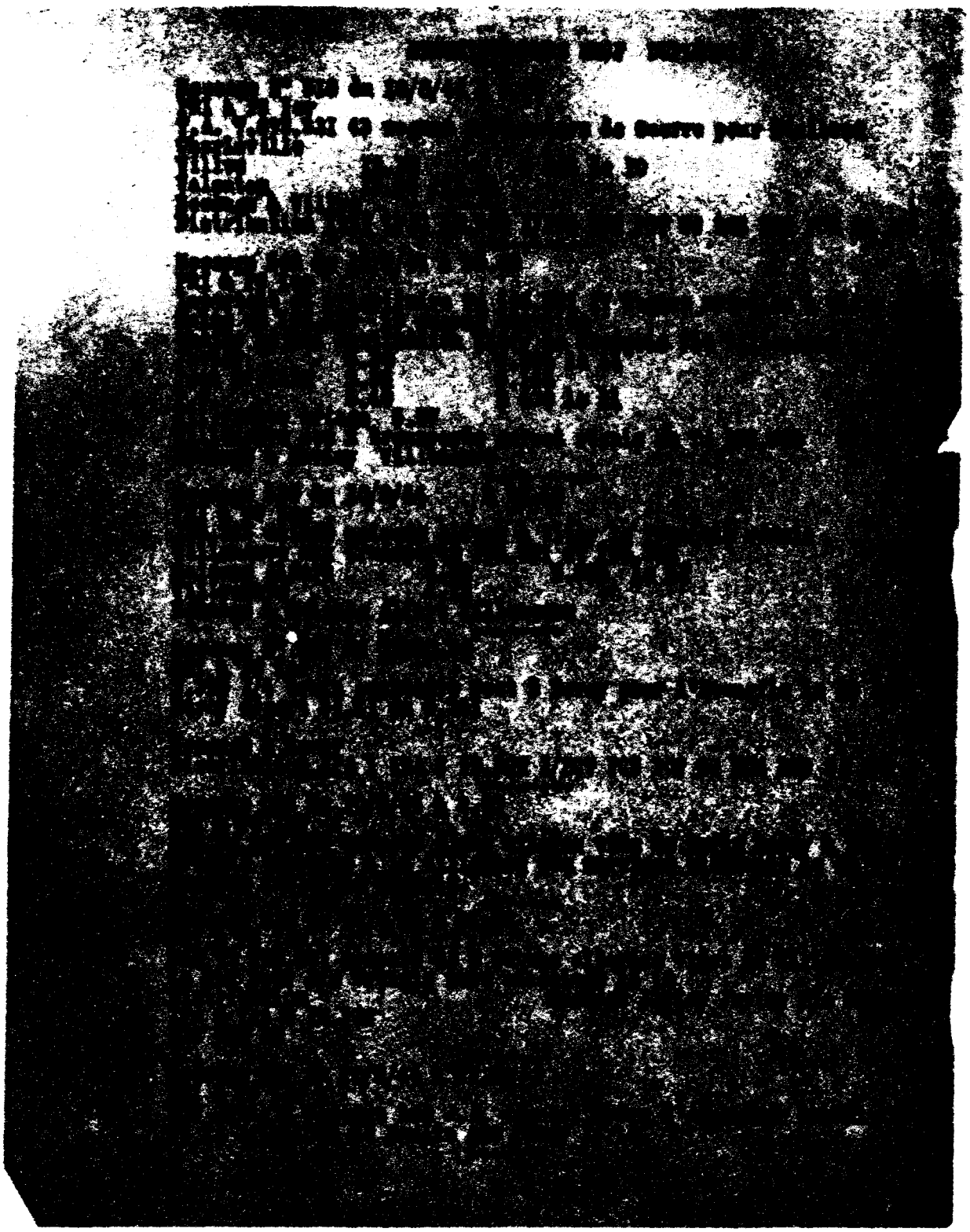

Chef Gouvernement à Préfets Régionaux

ROUEN ORLEANS VERSAILLES TOURS BLOIS

Vous rappelle que possedez tous pouvoirs pour décider dispersion de populations civiles de votre département menacées par le développement des opérations. Vu les difficultés communications vous donne en outre tous pouvoirs d'ordonner immédiatement évacuation obligatoire populations menacées pour la mise à l'abri desquelles jugeriez dispersion insuffisante. Itinéraires et zones de repli de ces évacuations ainsi qu transport réglement ravitaillement habituellement des évacués devront être arrêtés par vos soins dans cadre de la région en conformité arrêté du I4 Mai I944.

Pour décisions de ces mesures qui sont déterminées par développement des batailles devez spécialement prendre et maintenir contact avec autorités militaires allemande compétentes.

Je vous invite à tout mettre en oeuvre pour assurer la sauvegarde des populations de votre département et compte à cet effet sur votre activité personnelle et votre entier dévouement.

GRAUP 10/8/44

De Longres Venant d'Autriche via Nancy, 35 trains sont passé Artillerie tracté e (lourde) et canons antichars. Destination Reims

De Nancy 18 trains revitaillement en direction de Lyon (Vénissieux)

Argenteuil 0 6 . Passage de 55 trains sur Achères 72 sur le Bourget transportant du mobilier, instruments agricoles, machines outils, bestiaux vivants.

A'Evreux à Conches débarquement de tanks lourds non accompagnés

TILL EUL

OC 12 / 3 FR.

[illegible] DIPL [illegible] DE VICHY 0[illegible]144 107/106 I 12[illegible]0

[illegible] POLICE [illegible] PARIS [illegible] ET [illegible] ADMINISTRATION POLICE [illegible] GENERAUX [illegible] VICHY [illegible] POUR [illegible] LILLE ET [illegible] LILLE [illegible].

[illegible] ATTRIBUTIONS A [illegible] PAR MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT AU TRAVAIL SUR ACTION SOCIALE DANS [illegible] GOUVERNES PAR [illegible] POLICE PRISES OCCASION [illegible] SYNDICALE STOP VOUS [illegible] ORGANISER DE MANIERE DISCRETE SERVICES [illegible] CONTROLANT [illegible] DANS [illegible] MESURE POSSIBLE [illegible] ET [illegible] EVITER [illegible] SANS POLICE A [illegible] IMMEDIATE [illegible] 1110/71/7

-!-!-!-!-!-!-

[illegible] VICHY DIPLOMATIE 0024546 [illegible] 30 2100 VOIE ALLEMANDE MINISTRE FRANCAIS SOFIA

[illegible] 27233 47961 17096 4 15[illegible] 84002 44592 2998[illegible] 46820 00611 [illegible] 66530 76021 18169 75908 95257 01541 10494 26051 06114 [illegible] 97023 [illegible] 56089 57867 50718 57224 94057 41220 98241 14633 [illegible]9509 557[illegible]6 05895 [illegible] 52066 70596 [illegible] [illegible]0416 19661 [illegible] 56465 91068 [illegible] 77130 41290 [illegible]

PIERRE LAVAL

-!-!-!-!-!-!-!-

[illegible] VICHY DIPLOMATIE 00[illegible]944 [illegible] 30 [illegible]

[illegible]

-!-!-!-!-!-!-!-

[illegible]

BULLETIN DE LA DIVISION :

TELEGRAMME DIPLOMATIQUE PARIS

---

38 , MONTCHARLE 0.76 60 I[illegible] I

76/10 5339 25833 49922 [illegible]4775 67393 24388 29594 40635 00802 23324 53625
65584 09314 26406 41820 50723 32887 36096 72544 50614 97845 07271 44700 96071
02039 26154 53546 41704 [illegible] 97830 [illegible] 97980 [illegible] 7[illegible] 86075
42946 74859 96158 29072 50814 66154 [illegible]5169 17316 97642 91763 48395 5370 51783
83537 21942 25162 31078 [illegible] 3457 [illegible] 97074 00703

HELLENTH L

---

88 MONTCARLO 0261 17 12 11 11 H 46 ETAT

78/11 DES.B 22512 54079 18[illegible] 00113 70420 19007 [illegible]3791 88791 61318 50473 33542
93809 00011 HELLENTH L.

DE TOUTES IE \QUE DES ELEMENTS E[illegible] ESIST NOE [illegible]NT TIRES SUR LES ALLEMANDS, CEUX-CI ONT DECIDE :

EVACUATION DE LA VILLE PAR TOUS LES CIVILS AVANT 6 HEURES , LAISSER TOUTE PORTES OUVERTES .
LES RASSEMBLEMENTS DE PLUS DE TROIS PERSONNES SONT INTERDITS .
TOUS LES PONTS DE LA VILLE SONT SAUTES;

DEVELOPPER SIGNALE:

LIGNE DE DEFENSE ALLEMANDE DE ST GERMAIN ST NOM LA METEORE MARLY LE ROI

DOMINANT LA VALLEE DE LA SEINE ET LA PLAINE DE CHATOU
EN PROG DE VESINET ET DE L AUTRE COTE LA ROUTE DE VERSAILLES PAR TRAPPE TRAPPES ET ST CYR

POINT DE ST GERMAIN AU LIEU DIT LES LOGES
TRES FORTIFIE AVEC DES CANONS A LONGUE PORTEE
EN SUIVANT COTE DE MARCIL MARLY POURQUOIX POINT DE ST NOM LA METEORE L ETANG LA VILLE MARLY LE ROI
UN POINT ET TROIS REDOUTES
90 WAGONS DE MUNITIONS ONT ETE DECHARGES CHAQUE SOIR DEPUIS UN MOIS A LA GARE DE MARCHEL MARLY

LE POSTE D ARRIVEE POU OU GUERRE DE TROUVE A LA SORTIE DE LA POINT [illegible] DE ST NOM LA METEORE SUR LA ROUTE DE ST GERMAIN EN LAYE
1° MAISON APRES SE PAVILLON DE GARDE

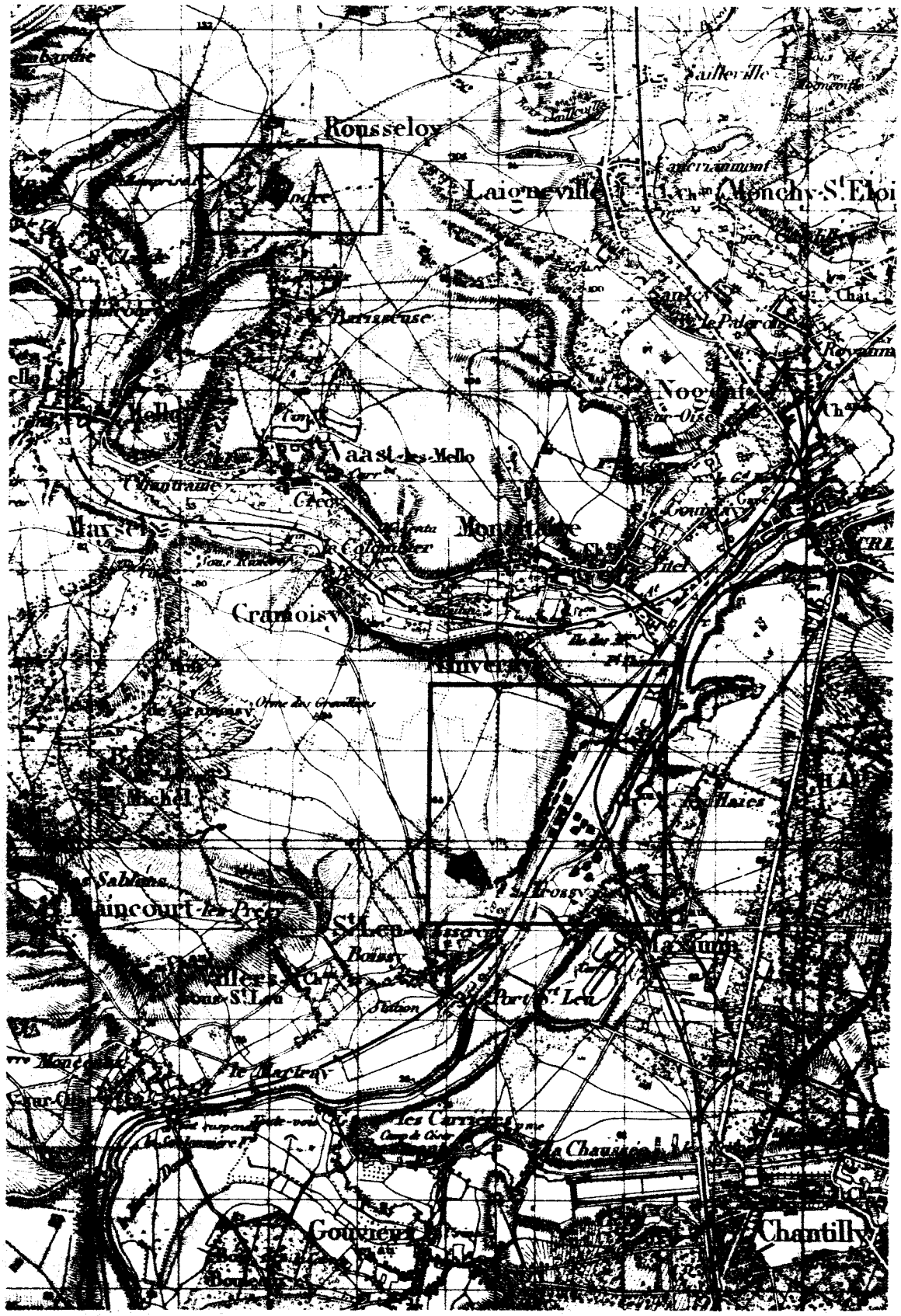

Matérialisation sur ce plan des emplacements de rampes de lancement des premiers V1.

LE QUARTIER

Avant d'aborder la dernière phase de cette curieuse époque, il semble nécessaire de donner un aperçu de la situation de notre secteur de la rue de Grenelle, secteur riche en Ministères, Ambassades, Consulats, etc..., et avec une densité d'occupants relativement faible (une trentaine d'Allemands au «Télégraph-prufen» et une troupe certainement plus importante installée à la Chambre des Députés).

Comme nous avions senti, quelques mois auparavant, la nécessité de rechercher les contacts et de travailler de concert avec la Résistance P.T.T., la même impression nous amena à rechercher les contacts avec les résistants du quartier.

L'imminence devinée d'évènements importants (le débarquement) rendit le contact plus facile, chacun éprouvant le besoin d'affronter avec les autres, et si j'ose dire, sur le tas, une période qui ne pouvait être que difficile.

Un groupe, dont plus tard on a peu parlé, «Libération-Vengeance», couvrait le quartier sous la direction d'AVIGNON, futur Maire-Adjoint socialiste du VIIème.

Le premier contact fut pris avec M. BAROIN, mari de notre collègue du B.O., qui était Fonctionnaire de Police au Commissariat Central, en face de PARIS 44.

Avec son collègue CHOLET, Officier de Paix, nous fûmes introduits au Ministère de la Production Industrielle chez les amis DILLE et SALOMON ; chez Mme MOREAU, boulangère du 110, bien utile pour écouler les faux tickets de pain (boulangerie devenue depuis boutique de parfumerie) ; chez Mlle DONJON, fleuriste de la rue de Bellechasse, dont la spécialité était la conduite sur une filière pyrénéenne d'aviateurs anglais ou américains qui séjournaient parfois plusieurs jours dans son sous-sol en attendant le signal du transfert.

Par PETIT, résistant du central télégraphique, nous établîmes des relations avec le Cdt AVISS (2ème Bureau), rue Saint-Dominique.

Enfin et surtout, Jean TEXIER nous amena le jeune ANCEL (voir page 91), délégué du N.A.P. (1), le garçon le plus «gonflé» que j'ai jamais connu, avec qui nous avons travaillé intensément les derniers mois de l'occupation. Plusieurs fois par semaine, il arrivait le soir à PARIS 44, en uniforme de la Police spéciale allemande «Selbschutz», unité formée à Taverny par les Allemands et composée de truands et bandits de tous poils. Il nous renseignait sur ses sinistres collègues (photos apportées) et surtout, quand il pouvait le savoir, sur les opérations projetées et préparées par cette police.

* *

*

Plan du 7ème arrondissement

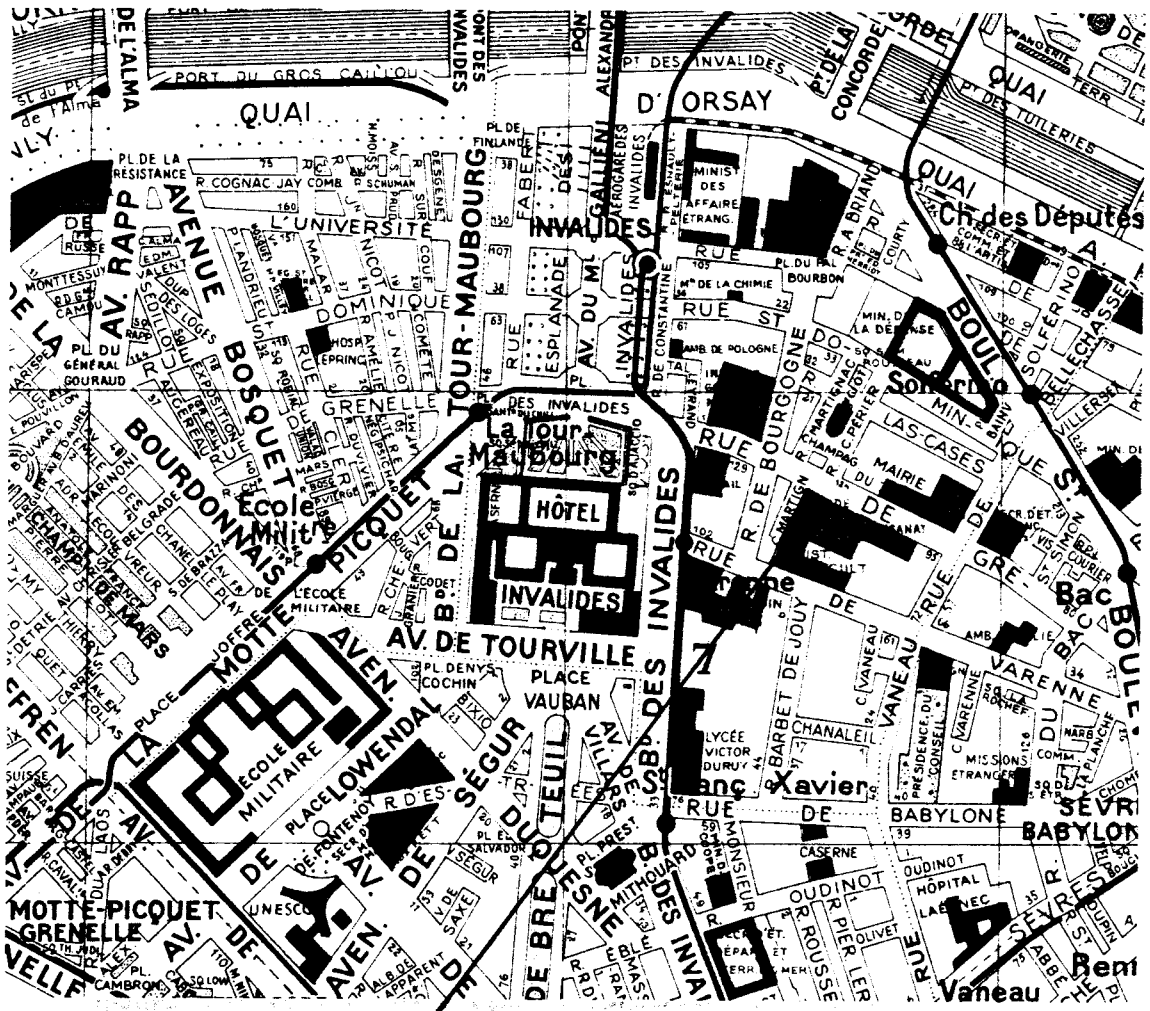

● PARIS 44 – 103 rue de Grenelle

(1) *N.A.P. : Noyautage des Administrations Publiques.*

LA CHAMBRE DES DEPUTES
SOUS L'OCCUPATION

Document du comité d'histoire 2ème guerre mondiale

Le 29 juillet 1940, les plus hautes Autorités civiles et militaires allemandes de Paris sont réunies dans l'hémicycle pour écouter le discours d'Hitler devant le Reichstag.

On remarquera, sur le plateau du Président, un buste d'Hitler et le haut-parleur sur le plateau de l'orateur.

Dans ce discours le Furher, après avoir exalté la puissance des armées allemandes, offrait une paix séparée à l'Angleterre.

Camp de Terezin

~ Quelques agents de la Gestapo ~
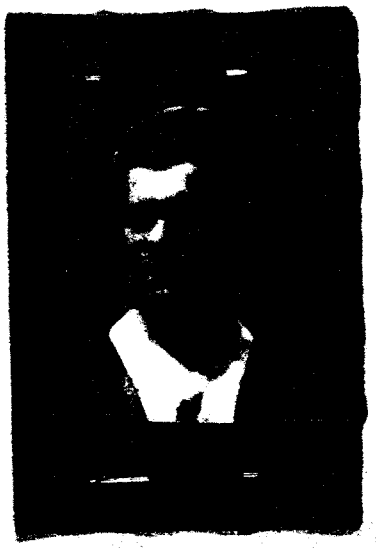
~ Prises par l'ancel avec un appareil clandestin ~